

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID: 064-246400337-20230406-D2023_59-DE

Délibération n°2023-59

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 6 avril 2023)

<u>Date de convocation</u>: 20 mars 2023 Nombre de délégués en exercice: 33 Nombre de délégués présents: 24 Nombre de délégués votants: 30 Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 6 avril 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

<u>Présents titulaires</u>: Mmes BERGES, MOURTEROT, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, LOUSTAU, SASSOUBRE, GABASTON, SANZ.

Présents suppléants : M. ESTURONNE, PINOUT.

<u>Absents ou excusés</u>: Mmes CANDAU, POUEYMIROU-BOUCHET et M. DESSEIN, CARRERE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, LEGLISE, CACHELOU, GARROCQ.

Pouvoirs: Mme CANDAU à M. ESQUER

M. CARRERE à M. VISSE

M. CARRERE a M. VISSE
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU

M. CARREY à M. MARTIN

M. MONGAUGE à Mme BLANCHET M. LABERNADIE à Mme BARRAQUE

Secrétaire de séance : M. PARIS

OBJET: ECONOMIE - APPROBATION DU CA 2022 ET DU BP 2023 DE L'EPIC ABATTOIR

RAPPORTEUR: Monique MOULAT, Vice-Présidente

L'ABATTOIR D'OSSAU est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Conformément à l'article R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, partie règlementaire, le compte financier affirmé sincère et véritable, daté et signé par le comptable, est transmis pour information à la collectivité de rattachement dans un délai de deux mois à compter de la délibération du conseil d'administration.

Par délibérations en date du 22 décembre 2022 et 8 mars 2023, le Conseil d'Administration de l'ABATTOIR d'Ossau a débattu sur le BP 2023 et le CA 2022.

La balance générale des comptes de l'exercice 2022 se présente de la manière suivante :

	Prévisions 2022	Réalisations (sans les reports de l'année N-1)	Résultats de clôture 2022 sans les reports	Reports année N-1	Résultats de clôture 2022
Investissement					
Dépenses	310 907,54 €	228 476,10 €	- 53 737,15 €		
Recettes	310 907,54 €	174 738,95 €		62 668,59 €	8 931,44 €
Fonctionnement					
Dépenses	672 045,84 €	563 082,14 €	-		
Recettes	672 045,84 €	581 135,28 €	18 053,14 €	77 007,39 €	95 060,53 €
TOTAL:			- 35 684,01 €		103 991,97 €

Le budget primitif 2023 est arrêté en dépenses et en recettes comme

Recettes

 Prévisions

 Investissement
 237 713,90 €

 Dépenses
 237 713,90 €

 Exploitation
 647 338,81 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 064-246400337-20230406-D2023_59-DE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Considérant que selon l'article 15 des statuts de l'EPIC ABATTOIR D'OSSAU, le budget primitif 2023 et le
compte administratif 2022, ont été présentés les 22 décembre 2022 et 8 mars 2023 au Conseil
d'Administration.

647 338,81 €

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le présent rapport ;
- ENTERINE le CA 2022 et le BP 2023 de l'ABATTOIR D'OSSAU.

* (1'4 \$ CALL) *

Le Président

Jean-Paul CASAUBON